

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
COLLÈGE DOCTORAL DE L'UNIVERSITÉ
DE LIMOGES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 13/04/2022



Au nom du comité d'experts¹ :

Thierry Constantieux, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Membres du comité d'experts

Président : M. Thierry CONSTANTIEUX, Aix-Marseille Université

Expert(e)s : M. Christian AT, Université de Franche-Comté
Mme Marion CORDONNIER, Université de Regensburg, Allemagne
Mme Mariel FAYEMI, Université de Paris
Mme Christel MÜLLER, Université Paris Nanterre

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS EN NOVEMBRE 2020 ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE ET DES ÉCOLES DOCTORALES EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), les visites se sont déroulées en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'organisation des études doctorales du site

Les études doctorales sur le site de Limoges sont organisées et menées dans le cadre institutionnel régional de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE), nommée Université confédérale Léonard de Vinci, qui fédère les Universités de Limoges (UL) et de Poitiers (UP), ainsi que l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ISAE – ENSMA) de Poitiers. L'École nationale supérieure d'art de Limoges fait partie du dispositif en tant qu'établissement associé.

Cette structure fédérative définit, met en place et coordonne la politique doctorale au niveau régional, celle-ci étant ensuite déclinée au sein de chaque établissement membre. Ainsi, l'ensemble des différents acteurs participant à la formation et par la recherche sont membres de huit écoles doctorales (ED) pluri-établissements, portées par un établissement et rattachées à un, voire deux autres établissements au sein de la ComUE. Ces ED sont pluri-thématiques, couvrant ainsi l'ensemble des dix domaines scientifiques définis dans la nomenclature ministérielle. Quatre d'entre elles appartiennent au domaine sciences, technologies, santé (STS), les quatre autres à celui des sciences humaines et sociales (SHS).

Au sein de l'UL, le pilotage politique, administratif et pédagogique des études doctorales est coordonné par le collège doctoral (CDUL), structure à dominante administrative, identifiée comme l'un des trois services du pôle Recherche de l'UL. À l'échelle de la ComUE, le CDUL cohabite avec le collège doctoral de l'Université de Poitiers et avec celui de la ComUE elle-même. Les études doctorales y sont déclinées au sein de différentes structures de formation et de recherche, incluant 20 unités de recherche (UR), un laboratoire d'excellence (LABEX Sigma Lim) et une école universitaire de recherche (EUR Ceramics & ICT). Ces entités accueillent un potentiel encadrant de 490 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont plus des deux tiers sont titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). En 2019, les effectifs doctorants étaient d'environ 550, avec des flux annuels de l'ordre de 140 primo-entrants et 120 diplômés.

La dissolution programmée de la ComUE au 31 décembre 2021 a conduit l'UL à réorganiser ses études doctorales au sein de quatre ED, issues d'un processus de fusion-réorganisation des huit ED initialement présentes dans la ComUE. Deux de ces ED appartiennent au domaine STS, à savoir l'ED *Sciences et ingénierie (SI)* et l'ED Ω *LIM : Biologie, chimie, santé*, tandis que les deux autres appartiennent au domaine SHS : l'ED *Littérature, sciences humaines et sociales (LSHS)*, et l'ED *Gouvernance des institutions et des organisations (GIO)*. Ces quatre structures seront maintenant coordonnées au sein d'un collège des études doctorales (CED), structure propre de l'UL à dimension politique renforcée par rapport au CDUL préexistant.

Appréciation globale

Les études doctorales organisées dans le périmètre du CDUL sont globalement en accord avec le cadre fixé par l'arrêté de 2016. La répartition des missions déléguées d'une part au CDUL, et d'autre part aux ED, est claire. Le CDUL se voit ainsi attribuer un rôle de structure à dominante administrative, en charge de missions qu'il exécute avec succès, à la satisfaction de l'ensemble des acteurs des études doctorales, englobant les personnels permanents et les usagers. Dans ce cadre, la gestion de l'offre de formation professionnalisante et transversale, ainsi que les missions de valorisation du doctorat, d'animation scientifique et d'accompagnement à la transition professionnelle sont prises en charge par le CDUL, avec efficacité.

Néanmoins, cette organisation laisse apparaître une faible articulation entre les différentes structures impliquées dans la formation doctorale que sont le CDUL, les ED, les UR, mais aussi les cinq instituts de recherche de l'établissement et l'EUR dans le domaine des matériaux. Cette situation se traduit par une réalisation plus aléatoire et hétérogène des autres missions définies par l'arrêté de 2016. Ainsi, les missions de recrutement et de suivi des doctorants laissent apparaître de fortes disparités entre ED, problématiques non coordonnées par le CDUL et qui devront constituer des axes prioritaires du futur projet.

D'autres points importants méritent une attention particulière, notamment une meilleure répartition des moyens financiers entre le collège doctoral et les ED, qui laisserait à celles-ci la possibilité de développer une politique

scientifique plus autonome et adaptée à leurs spécificités disciplinaires. Par ailleurs, la disparition de la ComUE soulève la question de la forte diminution des moyens financiers qu'elle apportait, conduisant la nouvelle équipe de direction de l'UL à se saisir de cette question pour apporter des garanties aux responsables du collège doctoral et des ED dans leurs futurs périmètres. L'organisation de l'accueil des doctorants étrangers et l'accompagnement qu'ils peuvent recevoir durant leurs études sont également mal définis. L'amélioration de ces dispositifs passe par une augmentation des moyens financiers et humains. Enfin, les informations découlant du suivi de la poursuite de carrière des diplômés sont peu ou pas analysées, et utilisées de manière très hétérogène par les ED. Le faible taux de réponse enregistré lors des enquêtes de devenir professionnel s'explique peut-être par un faible sentiment d'appartenance aux ED de la part des doctorants et des diplômés. Le comité regrette à ce propos le nombre limité d'actions visant à développer ce sentiment d'appartenance, en particulier à travers l'accueil des doctorants primo-entrants.

Les projets du CED et des ED s'inscrivent dans la continuité des projets passés, en intégrant le fait important que le collège doctoral bénéficiera d'une dimension plus politique et stratégique, ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure articulation entre les différentes structures impliquées dans les études doctorales. L'établissement pourra capitaliser sur un enthousiasme des personnels chercheurs, enseignants-chercheurs et administratifs pour proposer des évolutions positives du dispositif global. Les réactions dynamiques et adaptatives dont ont fait preuve les acteurs face aux changements des cadres institutionnel et régional qu'ils ont connu sont un gage de réussite du nouveau projet.

Points forts

- Études doctorales organisées globalement en accord avec le cadre fixé par l'arrêté ministériel de 2016.
- Missions et prérogatives bien identifiées entre CDUL et ED.
- Réactions dynamiques et adaptatives des acteurs des études doctorales face aux changements de cadres institutionnel et régional.
- Enthousiasme des personnels chercheurs, enseignants-chercheurs et administratifs pour proposer des évolutions positives des structures de pilotage des études doctorales.
- Mission d'encadrement des doctorants satisfaisante, avec notamment un bon respect des taux d'encadrement.
- Mise en œuvre et résultats des missions déléguées au CDUL donnant entière satisfaction aux personnels et usagers des ED (offre de formation professionnalisante et transversale riche, diversifiée et de qualité ; bonne valorisation du diplôme et des compétences des docteurs sur le marché du travail ; préparation des doctorants à la poursuite professionnelle efficace).
- Affirmation de la dimension plus politique du collège doctoral dans le cadre du projet.

Points faibles

- Une faible articulation entre le CDUL, les ED, les UR, les cinq instituts de recherche de l'UL et l'EUR.
- Hétérogénéité entre ED dans les pratiques relatives à la mise en place des comités de suivi individuel (CSI) de thèse, sans aucun cadrage de la part du CDUL.
- Manque de clarté sur la stratégie de répartition des contrats doctoraux d'établissement à l'échelle du site.
- Pas d'action ou de dispositif pour le suivi des compétences des doctorants (portfolio, livret de compétences), tant au niveau des ED que du CDUL.
- Accueil des doctorants étrangers mal organisé et offre de formations dispensées en langue anglaise trop limitée.
- Résultats des enquêtes de devenir professionnel des diplômés peu ou pas analysés, et exploités de manière hétérogène par les ED.
- Trop peu d'actions visant à développer et/ou renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants aux ED.
- Taux d'abandon de thèse mal renseigné.

Recommandations pour les établissements

Dans le contexte général du changement de cadre institutionnel, la direction de l'UL devra accompagner la restructuration importante des études doctorales recentrées sur l'établissement, tout en veillant à préserver et à tirer le meilleur profit des dispositifs qui ont donné satisfaction dans l'organisation antérieure.

Dans ce cadre, elle devra confirmer sa volonté de mettre en place un CED à vocation politique, dont les missions et prérogatives devront appuyer et assurer une bonne articulation entre les ED, les instituts de recherche, l'EUR, les unités de recherche et le CED lui-même.

La consolidation, voire l'augmentation, d'un budget important consacré aux études doctorales au sens large constitue un point d'attention particulier pour compenser la perte de la part de budget autrefois abondée par la ComUE.

Enfin, le dispositif global des études doctorales devra pouvoir disposer de moyens financiers et humains adaptés à une politique renforcée d'ouverture à l'international, aussi bien en matière de mobilité entrante que sortante.

Analyse détaillée

Fonctionnement et adossement scientifique des ED et du collège doctoral

Gouvernance

Les dispositifs de gouvernance de chacune des ED sont conformes à l'arrêté de 2016. En raison de leur caractère multi-sites, les ED ont dû organiser leur pilotage en s'appuyant sur des directions de site qui ont prouvé leur efficacité. De son côté, le CDUL, structure à dominante administrative, ne s'est pas doté à proprement parler d'un dispositif de gouvernance. Il n'y a donc pas d'implication du CDUL dans le fonctionnement des ED.

Dans le cadre du projet, le CED prend une dimension plus politique et prévoit la mise en place d'un conseil. De leur côté, les ED, dans leurs nouveaux périmètres, se recentrent sur le site de Limoges et prévoient également de se doter d'un conseil conforme à l'arrêté de 2016. L'articulation politique et fonctionnelle sera donc renforcée entre le CED et les ED, impliquant des prérogatives et des missions de chaque structure, mieux précisées et cadrées par des règlements intérieurs

Moyens matériels, humains et financiers

Les moyens matériels et humains affectés aux ED proviennent essentiellement de la ComUE. Les personnels administratifs du CDUL sont mutualisés entre les ED, et sont localisés sur un même site géographique, au sein du pôle Recherche. Le CDUL est doté d'un budget propre, dont les recettes relèvent de l'UL, mais aussi de la ComUE. Une partie de ce budget est allouée à chaque ED, mais les ED estiment globalement que leur dotation reste insuffisante pour mettre en place une politique scientifique propre, en matière de formations spécifiques. La dissolution de la ComUE étant effective depuis la fin 2021, l'UL devra donc, comme s'y est engagée sa présidence lors des entretiens, compenser la perte des crédits correspondants pour assurer un fonctionnement consolidé des ED dans leurs nouveaux périmètres.

Par ailleurs, le comité tient à souligner le manque d'articulation entre le CDUL, les ED, les UR, d'une part, et les cinq instituts de l'UL, ainsi que les nouvelles structures issues du programme d'investissements d'avenir (PIA3), d'autre part. Une gestion plus commune des moyens humains et financiers affectés à ces dernières renforcerait très certainement les actions visant à augmenter l'impact et la qualité de la formation doctorale.

Moyens de communication

Les acteurs des études doctorales utilisent essentiellement le site web du CDUL pour la communication interne et externe. Les ED disposent de pages dédiées sur ce site, utilisant une charte graphique cohérente entre les différentes structures. Cependant, ce dispositif développé uniquement en français limite son potentiel. Par ailleurs, le CDUL a mis en place une liste de diffusion à usage des doctorants et de leurs encadrants, basée sur les adresses institutionnelles de courrier électronique. Mais en pratique, ces deux vecteurs de communication sont sous-utilisés, se révélant peu efficaces.

Une réflexion sur l'amélioration du dispositif de communication a fait apparaître un consensus sur la nécessité d'ouvrir la communication vers d'autres médias tels que les réseaux sociaux. Il existe cependant des divergences d'opinion que les acteurs devront gommer en vue de l'amélioration des différents moyens de communication. Le futur CED devra avoir une démarche proactive dans ce domaine.

Recrutement des doctorants

L'évaluation du recrutement des doctorants fait apparaître une grande hétérogénéité des pratiques en vigueur entre les ED, qui s'explique en partie par les différences culturelles et structurelles entre les deux domaines STS et SHS. Le recrutement sur contrat doctoral d'établissement se pratique de manière assez homogène entre ED, avec l'organisation d'un concours dont les règles, même si elles sont un peu différentes entre ED, sont clairement

énoncées au préalable. En revanche, les pratiques pour les autres recrutements sont très différentes d'une ED à l'autre. Le CED, avec l'appui de l'établissement, devra réaffirmer le rôle de l'ED dans les procédures de recrutement des doctorants, en conformité avec l'arrêté de 2016, depuis la publication des offres de thèse jusqu'à l'inscription administrative et pédagogique. Le comité estime qu'il devra jouer un rôle d'harmonisation minimale en définissant des seuils qualitatifs communs.

Financement des thèses

Les pratiques en matière de financement des thèses sont très hétérogènes sur le site de Limoges. Si toutes les ED du domaine des sciences et techniques exigent qu'un doctorant bénéficie d'un financement dédié pour s'inscrire en doctorat (contrat doctoral, activité salariée à mi-temps ou bourse individuelle émanant d'une fondation ou d'un gouvernement étranger, convention industrielle de formation par la recherche -CIFRE), les pratiques sont hétérogènes selon les ED, et le comité préconise plus de vigilance sur ce point. Par ailleurs, le comité a relevé un manque de clarté sur la stratégie de répartition des contrats doctoraux d'établissement à l'échelle du site.

Accueil des doctorants

L'accueil des doctorants primo-entrants est pris en charge par le CDUL, sous forme d'une journée organisée annuellement. Si les ED sont associées à cette manifestation, elles ne proposent pas de dispositif supplémentaire, à l'exception des ED qui composeront la future ED *Sciences et ingénierie* (SI). Ces dernières organisent en effet chaque année un séminaire d'une journée permettant aux doctorants de deuxième année d'accueillir les primo-entrants. En revanche, l'accueil des doctorants étrangers est mal organisé, voire inexistant. Enfin, aucun dispositif particulier n'est mentionné pour accueillir des doctorants salariés ou en situation de handicap, aussi bien au niveau du CDUL que des ED.

Valorisation du doctorat

Dans l'organisation des études doctorales sur le site de Limoges, la valorisation du doctorat a été entièrement déléguée au CDUL, qui assure cette mission avec succès. La grande majorité des acteurs de la recherche semblent percevoir de manière très positive l'action qui est menée dans ce domaine. Le CDUL propose d'une part une très large offre de formations professionnalisantes favorisant la transition professionnelle des doctorants, et met en place d'autre part des actions de valorisation du diplôme et des compétences des docteurs sur le marché du travail. Enfin, le CDUL prend une part active à la valorisation du métier de chercheur en amont des études doctorales, aussi bien auprès de lycéens que des étudiants de master, pour assurer une meilleure articulation entre deuxième et troisième cycles universitaires.

Ouverture nationale et internationale

L'ouverture nationale et internationale existe dans chacune des ED, mais à des niveaux variables. De manière générale, au moins un quart des primo-entrants sont titulaires d'un master obtenu dans un établissement étranger. Cette proportion monte même à plus de 50 % dans le périmètre de l'ED *Gouvernance des institutions et des organisations* (GIO). Le CDUL, de son côté, n'a pas de politique incitative ni de dispositifs pratiques pour renforcer l'attractivité internationale du site de Limoges. Excepté quelques aides financières proposées conjointement par le CDUL et les ED pour accompagner une mobilité sortante des doctorants, il n'existe pas de dispositif d'accompagnement pour développer les partenariats internationaux, notamment les cotutelles. Seule l'ED Ω LIM : *Biologie, chimie, santé* affiche un nombre important de conventions de cotutelle. Dans le cadre du projet de CED et des ED dans leurs nouveaux périmètres, la mise en place de mesures conjointes pourrait ainsi réduire les différences entre domaines scientifiques et contribuer au développement de l'ouverture internationale.

Encadrement et formation des doctorants

Encadrement des doctorants

À l'échelle du CDUL, le nombre moyen de doctorants par HDR est légèrement inférieur à deux. En revanche, au sein des ED, on relève des taux d'encadrement variables selon les disciplines, reflétant les différences observées au niveau national. Globalement, la mission d'encadrement des doctorants, définie dans l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, est accomplie de manière satisfaisante sur le site de Limoges, et les taux d'encadrement sont respectés.

Toutefois, la formation à destination des encadrants de thèse pour accompagner la réalisation de cette mission a été mise en place au niveau de la ComUE. Cette formation sera pérennisée dans le cadre du futur CED.

Suivi des doctorants

Globalement, le suivi des doctorants peut être considéré comme un point faible de l'organisation des études doctorales sur le site de Limoges. Chaque ED est autonome pour la mise en place des CSI, sans aucun cadrage de la part du CDUL. L'évaluation révèle une forte hétérogénéité entre ED sur les pratiques relatives à cette mission. Si, en règle générale, les CSI en place s'assurent des bonnes conditions matérielles et humaines pour le déroulement de la thèse, il n'en va pas systématiquement de même de l'évaluation de l'avancée des travaux de recherche. Le comité estime que le futur CED, en concertation avec les ED, devra instaurer plus d'homogénéité dans ce domaine, en veillant en tout premier lieu au respect par l'ensemble des ED de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale.

Par ailleurs, le taux d'abandon de thèses et les motifs de ces abandons sont mal renseignés dans certains dossiers d'évaluation, empêchant toute analyse globale pertinente, et donc toute action à mettre en place en amont.

Formation des doctorants

Selon une décision collégiale, chaque doctorant est tenu de suivre un minimum de 90 heures de formation au cours de sa thèse, réparties selon les trois volets que sont les formations thématiques transversales, les formations professionnalisantes et les formations disciplinaires spécialisées. L'organisation et la mise en place des deux premiers volets sont entièrement déléguées au collège doctoral, tandis que le dernier volet reste une prérogative des ED. Conformément aux recommandations de l'arrêté de 2016, une formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique, organisée par le CDUL, a été mise en place. Bien que l'offre de formation professionnalisante et transversale soit riche, diversifiée et de qualité, satisfaisant ainsi largement les doctorants, l'offre de formation spécifique reste hétérogène en fonction des ED. Ainsi, il ressort de l'évaluation globale une nécessité de diversifier cette offre, en incluant davantage de formations dispensées en anglais. Il existe aussi une lourdeur administrative importante dans la validation de ce type de formations. Enfin, ni le CDUL, ni les ED ne semblent impliqués dans l'EUR ni dans la mise en place des programmes doctoraux ou « *graduates schools* ». Un effort collectif de l'ensemble des acteurs sera nécessaire dans le futur contrat quinquennal pour améliorer globalement le dispositif des formations. Il est important de noter que la mission de formation professionnalisante et transverse assurée par le CDUL est principalement financée par des crédits abondés par la ComUE. Avec la disparition de cette structure, les différents responsables de l'organisation des études doctorales devront se montrer vigilants sur le maintien de cette offre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Animation

La part des ED et du CDUL dans la mise en place des différentes manifestations de valorisation des études doctorales et le soutien qui leur est apporté n'apparaît pas clairement dans les différents dossiers d'évaluation. Le CDUL assure l'organisation de manifestations ayant pour but de valoriser le doctorat auprès du grand public et des acteurs du secteur socio-professionnel, comme le concours « Ma thèse en 180 secondes », les cérémonies annuelles de remise des diplômes et des prix de thèse, ou encore une journée sur le devenir professionnel des jeunes diplômés. Néanmoins, le financement de ces événements est actuellement assuré par une dotation budgétaire de la ComUE, dont la disparition a été actée au 31 décembre 2021. Le futur CED devra s'assurer du maintien d'une dotation équivalente de la part de l'UL pour faire perdurer ce type d'animations.

En revanche, il existe peu ou pas de manifestations organisées au sein des ED au cours desquelles les doctorants des différentes années peuvent échanger et se rencontrer, hormis l'organisation de journées de rentrée mentionnées pour quelques ED. Cela se traduit par un sentiment d'appartenance faible aux ED de la part des doctorants. Une redéfinition précise des rôles des ED et du futur CED dans la définition, la mise en place et le financement d'animations à destination des doctorants sera nécessaire dans le contexte du futur contrat quinquennal.

Suivi des compétences

À l'heure actuelle, aucune action spécifique n'a été mise en place pour le suivi des compétences des doctorants, que ce soit au niveau du CDUL ou au niveau des ED. Des réflexions sont cependant engagées dans certaines ED autour du développement d'outils comme le portfolio de compétences ou un livret de compétences, ou encore la mise en place d'un plan individuel de formation. Le CED et les ED, dans leurs futures configurations, devront se saisir conjointement de cette question, pour se mettre en conformité avec l'arrêté ministériel de 2016 d'une part, et pour répondre à des attentes des doctorants d'autre part.

Soutenance et durée des thèses

La durée des thèses, cadrée par l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, est globalement bien maîtrisée en sciences et techniques, mais moins en santé, et le domaine SHS mérite sur ce point une attention plus particulière. Par ailleurs, le cadrage général du financement au-delà de la durée du contrat n'est pas abordé dans les différents dossiers, ce qui constitue un point faible de l'autoévaluation. Le comité estime que le futur CED devra se saisir du problème, en prenant notamment en compte le problème de la précarité qui s'installe chez certains doctorants, et le cadrage de la fin de thèse en fait partie. Enfin, comme évoqué plus haut, et malgré des efforts méritoires, la problématique des abandons de thèse reste mal appréhendée et mal analysée dans certains cas.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Préparation à la poursuite de carrière

La préparation des doctorants à la transition professionnelle à l'issue de leur thèse est entièrement déléguée au CDUL. Même si certaines ED mettent en place des actions complémentaires qui leur sont propres et adaptées aux spécificités de leurs disciplines, ou envisagent de le faire dans la définition du projet, le dispositif global satisfait globalement l'ensemble des acteurs concernés par les études doctorales. L'organisation d'événements universitaires et grand public pour la promotion du doctorat, en particulier à l'attention des étudiants de lycée et ceux en master, permet également aux docteurs de valoriser leur diplôme. La création en cours d'un réseau d'alumni devrait aussi contribuer à l'aide à la poursuite de carrière des docteurs. Le CED devra cependant veiller à bien associer toutes les ED au développement de ce dispositif, et dans l'idéal y associer aussi les UR.

Dispositifs de suivi

La mission de suivi de la poursuite de carrière à trois et cinq ans des diplômés est elle aussi entièrement déléguée au CDUL, par l'intermédiaire d'un observatoire. Certaines ED complètent ce protocole par la mise en place d'enquêtes internes, avec l'appui des UR, assurant ainsi un taux de réponse plus élevé. En revanche, les données recueillies lors de ces enquêtes sont analysées, et exploitées, de manière hétérogène selon les ED. Le comité estime qu'une action commune plus structurée entre le futur CED et les ED permettrait de valoriser le dispositif de suivi de la poursuite de carrière, amenant notamment à l'identification et la consolidation d'un réseau de partenaires socio-économiques, du secteur privé et du secteur public, au niveau local, national, ou encore international.

Résultats de la poursuite de carrière

Les résultats de la poursuite de carrière n'ont pas été analysés ni exploités de manière homogène par les ED. Si les ED du domaine SHS n'ont pas du tout commenté ces données, les ED du domaine STS ont essayé d'en tirer des informations. Dans les sous-domaines de la biologie et de la chimie, les résultats des enquêtes sont trop peu nombreux pour pouvoir être exploités. Dans celui de la santé, la notion de poursuite de carrière est biaisée par le fait qu'une grande majorité de doctorants sont des personnels salariés occupant une fonction hospitalo-universitaire. C'est dans les sciences pour l'ingénieur que les résultats des enquêtes permettent de dégager une tendance forte, se traduisant par une poursuite de carrière très majoritairement dans le secteur privé.

Autoévaluation

Les méthodologies utilisées pour la réalisation des autoévaluations, aussi bien du CDUL que des ED, n'ont pas été précisées dans les dossiers. Des analyses *strengths, weaknesses, opportunities and threats* (SWOT – forces, faiblesses, opportunités, menaces : FFOM) ont cependant été présentées dans certains dossiers, permettant aux acteurs des études doctorales d'identifier des points d'améliorations potentielles. Ce travail d'analyse a été effectué de manière très hétérogène par les différentes ED, et non coordonné par le CDUL.

Projet

Le projet du CDUL, présenté à l'oral par la nouvelle équipe présidentielle de l'UL, diffère fortement de celui qui était présenté dans le dossier d'évaluation. S'il a été globalement perçu comme pertinent par le comité, il a été présenté dans ses grandes lignes, sans apporter de réponses très précises. Par ailleurs, le degré de définition

des projets des différentes ED reste hétérogène. Le comité estime donc qu'il est difficile d'apprécier l'organisation à venir des études doctorales à l'UL pour le prochain plan quinquennal.

Dans les projets d'ED les plus développés, on notera que les acteurs ont su dégager les points forts sur lesquels ils peuvent capitaliser pour faire évoluer leur structure. De la même façon, les points faibles ont pu être identifiés et sont globalement communs à l'ensemble des ED. Le comité estime ainsi que le futur CED pourra jouer un rôle fédérateur pour apporter des solutions collectives à ces points faibles. En particulier, le point le plus critique pour l'ensemble des ED concerne la stabilisation du budget et des financements qui lui étaient associés suite à la dissolution de la ComUE. L'UL devra apporter des solutions à ce problème pour lever rapidement l'une des principales inquiétudes des directions d'ED.

Observations de l'établissement

Limoges, le 29 mars 2022

Isabelle Klock-Fontanille
Présidente de l'Université de Limoges

à

Madame Lynn FRANJIE
Directrice du Département des Formations HCERES



Affaire suivie par
Aurélie ANGLERAUD
Tél. 05.87.50.68.90
cds@unilim.fr

Réf : CDS/AA/2022-1

Référence : DEF- PED220021104

OBJET :
Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation relatif à la mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du Collège des Ecoles Doctorales de l'Université de Limoges

Madame la Directrice,

L'Université de Limoges remercie le comité d'évaluation HCERES pour son travail d'expertise et les préconisations formulées pour accompagner l'établissement dans la mise en œuvre des études doctorales au sein du Collège des Ecoles Doctorales, en cours de création.

Le rapport qui en résulte analyse parfaitement l'activité du Collège Doctoral sur la période d'évaluation 2018 - 2022.

Les recommandations formulées seront, par ailleurs, prises en compte afin *i)* d'accompagner le redéploiement des études doctorales sur le périmètre de l'établissement *ii)* de conforter le positionnement politique et stratégique du Collège des Ecoles Doctorales *iii)* de préciser les moyens humains et financiers alloués à la formation doctorale.

L'Université de Limoges s'engage ainsi à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle Klock-Fontanille

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

